



03024375

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

 Déposé au greffe du tribunal de commerce
 de
 le

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

 ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
 à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

ABRAHAM CLEAN

3. Forme juridique (en entier)

SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE ILLIMITEE

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

GALERIE LOUISE 43B
B-1050 BRUXELLES

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

X 125211

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

7. Objet de l'acte

CONSTITUTION.
 LES ASSOCIES ONT PRIS LA DECISION D'OUVRIR UNE SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE ILLIMITEE : ABRAHAM CLEAN.
 ET ONT ETABLI LEUR SIEGE SOCIAL A LA GALERIE LOUISE 43B
 B-1050 BRUXELLES
 ASSOCIES SOLIDAIRES-FONDATEURS
 *KOLOMONI-BATUBENGA MEDARD
 NINOOFSESTEENWEG, 230
 B-1760 ROOSDAAL
 *MBU MOTALA
 RUE WILLEMS, 14 BTE 910
 B-1210 BRUXELLES
 *MBOBOKO LOLEKA
 RUE JOSEPH BRASSEUR, 3A
 B-6720 HABAY-LA-NEUVE

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Grandeur minimum du caractère à respecter:

 Direction du Moniteur belge
 Rue de Louvain 40-42
 1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

MONTANT PART FIXE DU CAPITAL

743,70 EUROS

PART FIXE TOTALEMENT LIBÉRE
EN ESPECES AU COMPTE BBL

310-1614341-56

CHAQUE ASSOCIE DETIENT

10 PARTS DE 24,79EUROS

EXERCICE SOCIAL

CHAQUE EXERCICE SOCIAL COM-
MENCE LE PREMIER JOUR DE CHA-
QUE ANNEE ET SE TERMINE LE DER-
NIER JOUR DE CELLE-CI. LA COOPE-
RATIVE A POUR OBJET :

LES NETTOYAGES DES MAGASINS,
DE TOUT BATIMENT NEUF AVANT
SA PREMIERE OCCUPATION, L'IM-
PORT ET EXPORT DE TOUT PRO-
DUIT LICITE N'EXIGEANT PAS L'AC-
CES A LA PROFESSION ET TOUTES
ACTIVITES ANNEXES OU COMPLE-
MENTAIRES S'Y RATTACHANT DI-
RECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AINSI QUE TOUTES OPERATIONS
CIVILES, COMMERCIALES, INDUS-
TRIELLES, IMMOBILIERES PRIVEES,
DE CREDIT, UTILES DIRECTEMENT
OU INDIRECTEMENT A LA REALISA-
TION DE L'OBJET SOCIAL.

CONSTITUTION DES RESERVES

15% DES BENEFICES SONT AFEC-
TES A LA RESERVE LEGALE
JUSQU'ELLE SOIT EGALE AU MON-
TANT LE PLUS ELEVE ATTEINT PAR
LE CAPITAL. LA REMUNERATION DES
PARTS NE PEUT EXCEDER LE TAUX
EN VIGUEUR SUR LE MARCHE.
LE BONI DE LIQUIDATION SERA AT-
TRIBUE AUX ASSOCIES A PART
EGALES.

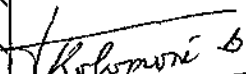
ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

MONSIEUR KOLOMONI-BATUBENGA
MEDARD EST LE GERANT. IL DISPO-
SE DE TOUS LES POUVOIRS NECES-
SAIRES POUR AGIR EN TOUTES
CIRCONSTANCES DANS LES LIMITES
DE L'OBJET SOCIAL SOUS RESERVE
DES POUVOIRS DE L'ASSEMBLEE
DES ASSOCIES.

ASSEMBLEE GENERALE

L'ASSEMBLEE GENERALE SE TIEN-
DRA DANS LES SIX MOIS DE LA CLO-
TURE DE L'EXERCICE, PLUS PRECI-
SEMENT LE 11ER JOUR DE LA 3IEME
SEMAINE DU MOIS DE MAI, AU SIEGE
SOCIAL A 15 HEURES PRECISES.
CHAQUE ASSOCIE A DROIT AU VOTE
ET DETIENT UNE VOIX.


Mou - Motala
Associé Fondateur


KOLOMONI-BATUBENGA MEDARD
Associé Fondateur